



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 7658

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les propositions exprimées par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) concernant l'emploi. La CGPME souhaite que soit allongée la durée maximale des CDD et préconise, d'une part, de porter cette durée maximale des CDD conclus sur une longue période à trente mois, au lieu de dix-huit actuellement, et, d'autre part, de permettre de renouveler, par périodes correspondant à la durée initiale, les CDD conclus pour une courte période et dans la limite d'une durée maximale cumulée de dix-huit mois. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Les partenaires sociaux ont conclu le 11 janvier 2013 un accord interprofessionnel pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés, dans lequel ils ont expressément affirmé leur volonté de dissuader les employeurs de recourir de manière excessive au contrat à durée déterminée et de privilégier le contrat à durée indéterminée. La loi du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi, qui a repris les principales dispositions de l'accord, prévoit ainsi la possibilité de mettre en oeuvre un barème de sur-cotisation des employeurs recourant à certains types de contrats à durée déterminée, modulé en fonction de la durée de ces contrats, de leur motif, de l'âge du salarié et de la taille de l'entreprise. Ce dispositif est entré en vigueur le 1er juillet 2013 par avenant à la convention d'assurance chômage. Dans la mesure où les partenaires sociaux n'ont pas souhaité modifier les dispositions du code du travail encadrant le contrat à durée déterminée, notamment en matière de durée maximale de ces contrats, aucune évolution du cadre juridique sur ce point n'est aujourd'hui envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7658

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5898

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 10168